

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 3069 à 3078

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 9

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I. A. – L'article L. 2242-18 du code du travail est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la présomption de négociation que porte cet article. Un accord de groupe ne saurait se substituer à la négociation obligatoire.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3069	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3070	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3071	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3072	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3073	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3074	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3075	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3076	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3077	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3078	de	M.	André CHASSAIGNE